Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026194-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-194	Nomenclature 7.5
Logement, cadre de vie et mobilité – Aide financière au paiement de la prestation AMO pour des dossiers déposés à l'ANAH – Année 2027	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :

Depuis le 1er janvier 2025, un Pacte Territorial France Rénov' 2025-2027 a été signé avec l'ANAH, sur les volets obligatoires : dynamique territoriale et information-conseil-orientation.

Le recours obligatoire à un opérateur agréé pour accompagner le propriétaire dans sa démarche de rénovation énergétique, de travaux lourds ou d'accessibilité de son logement est payant. Depuis le 1er janvier 2024, l'ANAH a mis en place un nouveau dispositif d'aides aux travaux avec des contraintes spécifiques. Cela entraine des frais d'AMO plus conséquents car la prestation de l'opérateur agréé MAR (Mon Accompagnateur Rénov) ou MPA (Ma Prime Adapt) est nécessairement plus poussée. Chaque opérateur agréé fixe librement sa propre tarification.

Depuis 2023, afin de maintenir une certaine gratuité de l'accompagnement, la CCHC avait financé le reste à charge des frais d'AMO facturés aux propriétaires occupants dits très modestes ou modestes.

Pour l'année 2027, en complément du pacte territorial axé sur les volets « dynamique territoriale » et « information-conseil-orientation », il est proposé de renouveler la subvention d'un montant plafonné à 400 € afin d'aider les propriétaires occupants très modestes et modestes à financer les frais d'AMO quand un dossier est déposé à l'ANAH. Le coût estimé pour l'EPCI en 2027 pour une aide de 400 € maximum par propriétaire est d'environ 6 000 €.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de l'aide financière au paiement de la prestation AMO pour des dossiers déposés par les ménages modestes et très modestes à l'ANAH en secteur diffus pour l'année 2027, d'un montant plafonné à 400 €.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 octobre 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026194-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER		X	Pouvoir à Nathalie DEROUT
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Anne-Marie DUIGOU		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 7

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances